



17/01/2023

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE : FEU VERT POUR LA NOUVELLE ÉCOLE MATERNELLE

Le projet avait été annoncé fin novembre dernier. Comme suite à l'avis favorable émis par Monsieur le Préfet en ce début d'année, les élus de Montivilliers, réunis en conseil municipal extraordinaire ce lundi 16 janvier, ont approuvé la construction d'une nouvelle école maternelle en lieu et place de l'école Jean de la Fontaine qui permettra de regrouper sur le même site les écoles maternelles Jean de la Fontaine et Charles Perrault.

Construction d'une nouvelle école exemplaire sur le plan énergétique

Afin de répondre aux attentes de la communauté éducative sur la qualité des locaux scolaires et des conditions d'enseignement, de donner la priorité aux investissements répondant aux enjeux des transitions énergétiques, tout en prenant en compte la baisse de la démographie scolaire depuis une décennie à Montivilliers, le Maire et le Conseil municipal ont décidé de lancer un projet de construction d'une nouvelle école en lieu et place de l'école maternelle Jean de la Fontaine.

Particulièrement vétuste et énergivore, cette école ne peut supporter de rénovation énergétique d'ampleur pour des raisons structurelles.

C'est donc une reconstruction sur site qui a été privilégiée. A terme, la nouvelle école permettra de regrouper les deux écoles maternelles Jean de la Fontaine (3 classes et 69 élèves actuellement) et Charles Perrault (2 classes et 44 élèves). Ces deux écoles, distantes de 230 m l'une de l'autre, ont été construites respectivement en 1972 et 1982.

Les services de l'Éducation nationale et Monsieur le Préfet ayant émis un avis favorable, ce projet va pouvoir être lancé rapidement, à l'issue de l'année scolaire en cours. 250 000€ ont été prévus au budget 2023, afin de lancer la première phase d'étude pour la nouvelle école et de déconstruction de l'actuelle école Jean de la Fontaine, qui sera donc fermée pour travaux à compter de la rentrée 2023. La réouverture de la nouvelle école est attendue pour la rentrée 2026. Dans cette phase transitoire, le périmètre des écoles maternelles du centre-ville sera travaillé par les services municipaux en lien avec les services de l'Éducation nationale afin de répartir les élèves.

Jérôme DUBOST, Maire de Montivilliers précise : « *Dans cette période complexe, nous portons des ambitions fortes en matière d'investissements pour l'avenir en misant sur l'éducation. Montivilliers n'avait pas connu de construction de nouvelle école depuis 1982. C'est donc un projet ambitieux qui est lancé, en faveur des écoliers, des enseignants et des personnels, répondant aux enjeux des transitions écologiques et permettant la réduction des factures énergétiques de la Ville* ».

.../...

Election d'un nouvel Adjoint au Maire

Comme suite au retrait des délégations du 4^{ème} Adjoint, le Conseil municipal a procédé à son remplacement. Monsieur Eric LE FEVRE, jusqu'à présent conseiller municipal délégué a été élu 4^{ème} Adjoint au Maire avec 31 voix sur 33. Il sera adjoint en charge des finances, de la commande publique et des grands projets. M. le Maire Jérôme DUBOST a annoncé au conseil municipal qu'il nommait M. Aurélien LECACHEUR conseiller municipal délégué à l'urbanisme et à l'habitat digne.

Contact presse :

Edwige CHAPELLE
Responsable du service Communication
Tél. 02 35 30 96 46 – 06 18 66 19 36
edwige.chapelle@ville-montivilliers.fr

Benoît BAUDU
Chargé de Communication
Tél. 06 26 66 81 12
benoit.baudu@ville-montivilliers.fr